



Convocation SDPTS

Par Bob318

Bonjour,

trois mois après une verbalisation pour usage illicite de stupéfiants (amende forfaitaire acquittée), j'ai reçu une convocation SDPTS au commissariat.

Dois-je m'attendre à un prélèvement ADN et une inscription au fichier FNAEG? Si oui, est-ce légal?

Merci, bonne journée.